



Communiqué de presse

Luxembourg, le 12 novembre 2020

La Cour des comptes européenne valide les comptes de toutes les entreprises communes de l'UE pour l'exercice 2019

La Cour des comptes européenne a confirmé le bon état de santé de toutes les entreprises communes de l'UE – les partenariats public-privé que l'UE noue avec l'industrie, des groupes de recherche, des organisations internationales et des États membres – en émettant des opinions favorables sur leurs comptes et leurs opérations financières. Toutefois, comme les années précédentes, les auditeurs ont une nouvelle fois attiré l'attention sur l'entreprise commune «Fusion for Energy» (F4E), principalement en raison du risque de nouveaux dépassements de coûts et de nouveaux retards dans l'exécution du projet de réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER).

«La valeur ajoutée des entreprises communes est de permettre à l'UE de s'unir à des groupes de recherche et à des partenaires industriels privés pour le bien de tous. En cela, elles sont un vecteur d'innovation et de croissance économique», a déclaré M^{me} Ildikó Gáll-Pelcz, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Notre audit de l'exercice 2019 confirme que leur gestion financière est saine, même si certains points restent perfectibles, comme la gestion des marchés publics, des paiements de subventions et des ressources humaines.»

Les entreprises communes sont créées pour mener à bien des activités de recherche et d'innovation dans les domaines précis qui leur ont été attribués par le Conseil. Elles ont principalement recours à des appels à propositions pour sélectionner les meilleurs projets à financer. Les entreprises communes comptent un membre appartenant au secteur public, en l'occurrence la Commission européenne, qui représente l'UE. En 2019, elle a contribué à hauteur de 1,9 milliard d'euros environ aux activités de recherche et d'innovation des entreprises communes. Les partenaires privés sont généralement des industriels, des groupes de recherche et des organisations internationales. Ils apportent principalement des contributions en nature en mettant en œuvre les activités des entreprises communes, dans lesquelles ils investissent leurs propres ressources, notamment humaines et financières, ainsi que leurs technologies.

Les auditeurs ont validé les comptes de toutes les entreprises communes pour l'exercice 2019, jugeant que ceux-ci présentent fidèlement la situation financière des entreprises communes et que les paiements et les recettes de ces dernières ne comportent pas d'anomalies significatives eu égard aux règles comptables. Les auditeurs ont toutefois relevé différents points à améliorer. Ainsi,

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport annuel sur les entreprises communes de l'UE adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

les contrôles internes relatifs aux paiements étaient généralement efficaces et ont permis de maintenir le niveau d'erreur sous le seuil de signification de 2 %, mais des faiblesses subsistaient dans les procédures de marchés publics, de paiements de subventions et de recrutement de plusieurs entreprises communes.

Les auditeurs ont également contrôlé le taux d'exécution des activités des entreprises communes. Celles relevant du septième programme-cadre de recherche et de développement technologique (7^e PC) et du programme relatif au réseau transeuropéen de transport (RTE-T), établies lors du cycle budgétaire de l'UE (CFP) 2007-2013, sont en phase de clôture. D'après les auditeurs, elles ont atteint un degré élevé de mise en œuvre des projets et les contributions des partenaires privés ont été importantes (90 % des objectifs fixés par les règlements fondateurs des entreprises communes). Par contre, certaines entreprises communes relevant d'Horizon 2020 sont en retard sur leurs objectifs. Alors qu'elles ont été pour la plupart créées pour une durée de 10 ans (2014-2024), les auditeurs ont constaté qu'elles n'avaient mis en œuvre, en moyenne, que 51 % de leurs activités relevant d'Horizon 2020 et activités complémentaires connexes. Par ailleurs, fin 2019, les entreprises communes dont les activités relèvent d'Horizon 2020 avaient mené à terme la plupart de leurs procédures d'appel et avaient déjà passé et/ou signé, en moyenne, des conventions correspondant à 78 % de leurs activités prévues.

Enfin, pour ce qui est de l'entreprise commune «Fusion for Energy» (F4E), les auditeurs mettent une nouvelle fois en garde contre le risque que la contribution de l'UE au projet de fusion nucléaire ITER implanté à Cadarache (France) pâtisse de nouveaux dépassements de coûts et de nouveaux retards d'exécution par rapport à la base de référence approuvée. Ils attirent également l'attention sur les conséquences que pourrait avoir, après 2020, le retrait du Royaume-Uni de l'Union. En outre, selon les auditeurs, la planification des marchés publics ainsi que la gestion des ressources humaines et des projets de l'entreprise commune F4E présentent des faiblesses qui mettent en péril son efficacité opérationnelle.

Informations générales

La plupart des entreprises communes de l'UE sont situées à Bruxelles, à l'exception de F4E, dont le siège est à Barcelone, et d'EuroHPC, établie à Luxembourg et dont les comptes n'ont pas été contrôlés pour l'exercice 2019, mais le seront pour l'exercice 2020.

F4E	Développement de l'énergie de fusion
Bio-industries	Développement des bio-industries
Clean Sky	Technologies de transport aérien propres
IMI	Initiative sur les médicaments innovants
PCH	Piles à combustible et hydrogène
SESAR	Recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen
ECSEL	Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen
S2R	Shift2Rail, solutions innovantes en matière de produits ferroviaires

EuroHPC	Développement en Europe d'un écosystème de supercalcul de classe mondiale
---------	---

Le document de synthèse intitulé «2019 – L'audit des entreprises communes de l'UE en bref», ainsi que le rapport complet sur les entreprises communes sont disponibles dans 23 langues de l'UE sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu).

Contact presse

Claudia Spiti – E: claudia.spiti@eca.europa.eu M: (+352) 691 553 547